



Nîmes, le 13 mars 2014

Ancienneté conservée !!

On dit merci qui ?

Lors d'une longue réunion préparatoire le mardi 4 mars concernant les tableaux d'avancements, et avec le soutien de la CGT présente à nos cotés, nous avons pu trouver un accord avec la Direction afin de maintenir le critère de l'ancienneté pour l'établissement de la liste des nommables.

Grace à cette réunion, la CAP de ce mardi permet :

- *La nomination à leur date anniversaire de tous les personnels nommables au grade de caporal et de sergent.*
- *La nomination au grade d'adjudant des 28 premiers de la liste des nommables.*

A notre demande, **une CAP complémentaire** a d'ores et déjà été programmée pour septembre 2014 avec la certitude de nouvelles nominations. Nous espérons convaincre la Direction de nommer 15 personnels minimum au grade d'adjudant et de faire intégrer au tableau d'avancements certains caporaux pouvant à cette date prétendre au grade de sergent.

Pour les autres sujets abordés, il en ressort :

- deux personnels nommables ont reçu un avis défavorable. Leur cas sera réexaminé avec leur Chef de Centre pour essayer de les faire passer à la CAP complémentaire de septembre prochain sans qu'ils ne prennent de retard.
- tous les avancements d'échelon se feront au minima requis. Cependant, avec la refonte des grilles indiciaires, la Direction mettra en place le rattrapage courant du 1^{er} semestre 2014.
- pour les révisions de notes, les représentants du Personnel ont demandé à la Direction d'examiner les notations antérieures pour mettre en évidence d'éventuels conflits avec leurs responsables hiérarchiques.

Une fois de plus le travail de préparation, le suivi des dossiers ajoutés à la participation systématique aux réunions, ont permis de travailler au mieux pour les intérêts des personnels du SDIS.

Nous entendons bien continuer dans cette voie du travail sérieux en cette année chargée.

La Coordination